

Pourquoi adhérer à l'APSN ?

1

Accéder à la Base de Données Commune et bénéficier d'un accompagnement à cet outil innovant et dynamique qui permet de croiser les parcours des jeunes avec les pratiques de la Prévention Spécialisée.

2

Rejoindre la dynamique collective d'un centre de ressources unique en France
(création d'outils, actualisation de méthodologies, partage d'études, échange de pratiques et d'expérimentations...)

3

Obtenir des tarifs préférentiels sur une offre de formation répondant aux besoins des acteurs de la Prévention Spécialisée

4

Bénéficier de différents accompagnements
(groupes de travail, démarches de diagnostics, de projets et d'évaluations...)

5

Partager des compétences et des savoir-faire spécifiques
(mutualisation, mise à disposition de postes...)

6

Pouvoir présenter sa candidature au Conseil d'Administration de l'APSN

Nom de la structure :

Adresse :

Adhère à l'A.P.S.N. et règle sa cotisation pour l'année 2022

pour un montant de euros,

Correspondant à 2/1000^{ème} du compte administratif de l'activité de prévention spécialisée de l'organisme pour l'année N-2, soit l'année 2020.

Fait à
le

Le/la Président.e :

Nom et Prénom :

Signature du (de la) Président(e)

*Extrait du relevé de décisions
du conseil d'administration en date du 14 mai 2019*

Le conseil d'administration de l'APSN du 14 mai 2019 fixe le barème tarifaire de cotisations de ses adhérents pour l'année 2019 et suivantes à 2/1000^{ème} du compte administratif de l'activité de prévention spécialisée de l'année N-2 de l'organisme adhérent

SIRET 339 620 890 00030 -NAF 9499Z- N° de déclaration d'activité 31 59 04060 59 auprès de la Préfecture de Région